

Assemblée des délégués du 3 octobre 2024

Point 3 de l'ordre du jour : Budgets des comptes de résultats et d'investissements 2025

1. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS

a) Administration

- 01 **Législatif et Exécutif**
- 0120 **Exécutif (Comité de direction, commissions)**

Les frais relatifs au fonctionnement du Comité n'ont subi aucune modification par rapport au budget 2024.

- 02 **Services généraux**
- 0220 **Administration générale**

Concernant le mandat administratif, le montant de CHF 160'000.00 a été maintenu afin d'assurer les tâches administratives du secrétariat (30 %) et du Chef de projet (50 %) liées à la mise en œuvre des projets d'agglomération ainsi qu'au soutien des communes de l'agglomération dans le développement de leurs mesures.

Les autres frais administratifs sont maintenus à l'identique des montants planifiés au budget 2024.

b) Culture, Sports et Loisirs

- 33 **Médias**
- 3320 **Mass media (Informations intercommunales – Communication)**

Les frais pour le maintien du site internet, représentant un montant de CHF 2'000.00 au budget 2024, sont maintenus. Le poste « communication générale » est essentiellement utilisé pour la manifestation Bull'Bouge et représente un montant de CHF 1'200.00.

c) Trafic et Télécommunications

- 62 **Transports publics**
- 6220 **Trafic régional et d'agglomération**

Un montant de CHF 1'785'000.00 est prévu pour les coûts d'exploitation non couverts des lignes de transports publics (compte 6220.3130.00). En 2024, le budget représentait CHF 3'300'000.00, avec une subvention cantonale pour l'exploitation de CHF 1'800'000.00, soit un montant net de CHF 1'500'000.00 à charge de Mobul. Sur la forme, les prestations TPF faisant l'objet d'une co-commande avec le canton selon la Loi sur la mobilité (LMob), seul le montant de la participation de Mobul a été mise au budget 2025, soit 42.5 % du montant total. L'augmentation des coûts est liée à la prolongation de la ligne 201 vers Marsens/Vuippens au nord et vers Epagny au sud.

Les « Honoraires et frais d'étude » (compte 6220.3132.00) sont estimés à CHF 40'000.00 (subventionnés à 50 % par le canton). Ils concernent des analyses sur le réseau et le développement de l'offre en transports publics. Ce montant correspond également au budget 2024.

Les frais de base relatifs à l'entretien du réseau (compte 6220.3141.00) sont estimés à CHF 10'000.00.

Les subventions cantonales pour l'aide à l'exploitation du trafic local de voyageurs se montent à 57.5 % (compte 6220.4631.20) selon l'art. 184 LMob et sont conditionnées à un taux minimal de couverture des coûts qui est de 30 % pour les lignes 201 et 202 (cadence 15') et de 20 % pour la ligne 203 (cadence 30') ou à un taux de remplissage minimal selon l'art. 72 RMob. Ces critères sont remplis pour le réseau Mobul.

Rappel :

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 6220 « Trafic régional et d'agglomération » sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 17 al. 1, lettre a), soit en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que les communes de Broc, Echarlens et Le Pâquier ne participent pas à ces frais, étant donné qu'elles ne sont pas desservies par le réseau urbain de transports publics. Avec l'extension de la ligne 1, les communes de Gruyères et Marsens participeront désormais à ces frais, étant donné qu'elles seront desservies par le réseau urbain des transports publics dès 2025.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

d) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement du territoire

7900 Aménagement du territoire

Au budget 2025, le montant de CHF 40'000.00 est maintenu pour les études générales en aménagement du territoire et le soutien au Comité par le bureau mandataire.

Le montant de CHF 97'400.00 pour les amortissements planifiés (compte 7900.3320.90) correspond à la 3^{ème} tranche d'amortissement du crédit d'étude pour la vision d'ensemble du pôle d'activités de Planchy (mesure U3 du PA4) de CHF 27'400.00 et à la 1^{ère} tranche d'amortissement du crédit d'étude pour l'élaboration du PA5 de CHF 70'000.00.

Commentaire :

La participation des communes augmente de 20,15 % par rapport au budget 2024.

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

a) Transports et télécommunications

61 Circulation routière

6150 Routes communales

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération et, en revenu, la participation de la commune où les travaux se réalisent.

Liste des travaux prévus en 2025 par les communes membres :

Mesures du PA1

• **Commune de Bulle :**

M4 Réaménagement de l'axe d'entrée ouest,
secteur Part-Dieu – St-Denis

pour un montant de CHF 1'300'000.00

<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Le Pâquier : M13a. Réaménagement de la route cantonal dans le secteur de la gare du Pâquier 	pour un montant de CHF	141'000.00
<ul style="list-style-type: none"> • Commune Riaz : M10a. Réaménagement de la traversée de Riaz 	pour un montant de CHF	971'000.00
M20a. MD réaménagement du tronçon Riaz-Centre - Champy	pour un montant de CHF	51'000.00
M20d. MD création d'une liaison entre Riaz et la route de Morlon	pour un montant de CHF	231'000.00
Total des investissements PA1	CHF	2'694'000.00

Mesures du PA3

<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Bulle : M6.3 Création de la voie verte 	pour un montant de CHF	1'570'000.00
M8.2 Aménagement de la route de la Sionge entre Bulle et Riaz	pour un montant de CHF	481'000.00
M9.2 Accessibilité aux quartiers est et contrôle d'accès	pour un montant de CHF	1'056'000.00
<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Riaz : M1.2 Prolongement de la ligne de bus 1 au nord 	pour un montant de CHF	1'595'000.00
M8.2 Aménagement de la route de la Sionge entre Bulle et Riaz	pour un montant de CHF	481'000.00
Total des investissements PA3	CHF	5'183'000.00

Mesures du PA4

<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Bulle : ER.A1 Liaison multimodale entre le passage inférieur de Planchy et Combes nord 	pour un montant de CHF	4'190'000.00
ER.A4.1 Valorisation multimodale de la rue de la Léchère entre le chemin des Mosseires et Prila	pour un montant de CHF	595'000.00
MD.A1.2 Liaison MD le long du chemin des Crêts entre le chemin des Mosseires et la passerelle au-dessus de la H189	pour un montant de CHF	240'000.00

<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Riaz : ER.A4.2 Valorisation multimodale de la route des Monts 	pour un montant de CHF 417'000.00
<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Vuadens : MD.A1.1 Aménagement Voie verte sur voies ferrées Entre PAD Planchy Sud et la rue de l'Eglise à Vuadens 	pour un montant de CHF 220'000.00
Total des investissements PA4	CHF 5'662'000.00

Concernant les investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des communes où les travaux sont exécutés, ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (cf. statuts, art. 15, al.1, lettre b). Concernant le PA1, la population de 2010 et l'indice du potentiel fiscal ont été fixés à l'année 2011-2012.

Les investissements liés au PA3 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux du PA1, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal de 2017.

Les investissements liés au PA4 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux des PA1 et PA3, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal 2021.

a) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement du territoire
7900 Aménagement du territoire

Selon la proposition faite lors de la présentation du budget 2024, un crédit de CHF 400'000.00 a été octroyé pour l'élaboration du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5). CHF 300'000.00 ont été imputés au budget 2024. Le solde de CHF 100'000.00 est prévu au budget 2025, avec une subvention cantonale de 30 % selon l'art. 177 LMob, soit CHF 30'000.00.

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets des comptes de résultats et d'investissements 2025, tels qu'ils lui sont présentés.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Erika Morand



La Présidente
Marie-France Roth Pasquier

